

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE D'ALBI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2021

URBANISME

61 / 21_131 - RUE DES VIGNES – DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PARTIE DE LA VOIE

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 22 juin 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Jean ESQUERRE, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Jean-Michel QUINTIN donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFRROY donne pouvoir à Roland GILLES
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE
Maeva VASSET donne pouvoir à Fabienne MENARD
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Sandrine SOLIMAN

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

URBANISME

61 / 21_131 - RUE DES VIGNES – DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA VOIE

référence(s) :

Commission environnement du 16 juin 2021

Service pilote : Action foncière et autorisations d'urbanisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Le groupe Debard automobiles, implanté sur la commune d'Albi, chemin du Verbial, depuis 1996, connaît une expansion croissante de son activité. Dans l'objectif de pouvoir regrouper ses équipes de travail et optimiser son fonctionnement, le groupe Debard a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section KT n°58, sur laquelle il serait construit un bâtiment à usage de bureaux.

Afin de pouvoir relier les bureaux actuels de la société au futur bâtiment envisagé, une passerelle serait construite au dessus de la rue des Vignes.

Un nouvel aménagement du site avec une réorganisation de la circulation serait également prévu afin de permettre au personnel de pouvoir rejoindre la partie haute et faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Dans l'objectif de sécuriser la réalisation et le fonctionnement de son projet et d'assurer son intégration dans le site, le groupe Debard a sollicité la Ville pour étudier la possibilité d'acquérir une partie de la rue des Vignes.

Cette rue qui relie le chemin du Verbial au chemin de Saint Salvadou, est actuellement en mauvais état et ne dessert qu'une habitation et un accès secondaire à une deuxième maison. Le groupe Debard s'est engagé à maintenir ou à défaut à recréer les accès aux deux habitations, à ses frais exclusifs.

La rue des Vignes étant une voie très peu empruntée, étroite et n'étant pas un axe structurant, il a été envisagé de répondre favorablement à la demande du groupe Debard.

Préalablement à cette cession, il conviendrait de déclasser du domaine public, l'emprise nécessaire, d'une contenance d'environ 432 m² (*sous réserve d'un mesurage par un géomètre-expert*), en procédant à une enquête publique.

A l'issue de celle-ci, il pourra être envisagé de procéder à ce déclassement et transférer cette emprise dans le domaine privé communal pour la céder au groupe Debard.

Il est précisé que, dans le cadre de sa compétence voirie, la communauté d'agglomération prendra également, en parallèle, une délibération autorisant la désaffectation de cette partie de voie.

Considérant la présence d'une canalisation d'eau potable dans l'emprise à déclasser et le fait que cette emprise ne sera pas constructible, le prix de cession serait de trente euros le mètre carré (30 €/m²), tous les frais relatifs à cette opération (frais d'enquête publique, géomètre et notaire) seraient à la charge de l'acquéreur. Le groupe Debard a accepté ces conditions.

Il est proposé de mettre en œuvre la procédure de déclassement d'une partie de la rue des Vignes en vue de sa cession et d'autoriser le maire à ouvrir l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et suivants et R141-4 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et L134-2 et R134-1 à R134-32 ;

VU le courriel du groupe Debard en date du 16 juin 2021 ;

VU le plan.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

AUTORISE le maire à lancer la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue des Vignes, d'une superficie d'environ 432 m², qui sera cédé au groupe Debard ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de trente euros le mètre carré (30 €/m²).

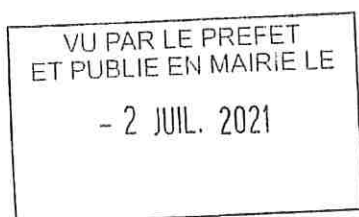
La superficie de terrain à céder sera déterminée par un mesurage réalisé par un géomètre-expert, à la charge du groupe Debard.

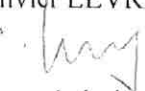
PRÉCISE QUE

l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre-expert, frais d'enquête publique, frais notariés,) sera supporté par l'acquéreur.

Nombre de votants : 41

Unanimité



Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

